

02.10.08 Professions de la psychologie

Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller fédéral,

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux que renchérir sur les arguments de mon collègue Félix Gutzwiller. Nous attendons cette loi depuis 2005 et le temps nous paraît long... je comprends bien sûr les limitations de l'OFSP et la priorité donnée à la Loi sur les professions médicales. Je tiens cependant à souligner que la Loi sur les professions de la psychologie est nécessaire et qu'elle doit maintenant avancer.

Il est important de se préoccuper d'une prise en charge efficace des personnes atteintes dans leur santé psychique. La santé psychique n'est pas moins importante que la santé physique.

Les besoins dans ce domaine ne doivent pas être sous-estimés. 40% des nouvelles rentes d'invalidité sont octroyées pour des pathologies psychiques ou psychosomatiques. Cela signifie que ces pathologies sont très fréquentes et qu'elles peuvent conduire à des situations très pénibles. Il ne s'agit pas de ne soigner que quelques petits malaises. Il s'agit d'améliorer la santé psychique de la population et de s'en donner les moyens.

Il faut que les professions de la psychologie soient attractives pour les jeunes. Pour cela, il faut qu'elles soient reconnues et qu'elles atteignent un haut niveau de formation et de formation continue.

Or actuellement, il n'y a pas de réglementation fédérale de la formation en psychologie, ce qui n'est pas satisfaisant et il n'y a pas non plus de réglementation de l'accès à la formation continue, ni de la formation continue elle-même, ce qui ouvre la porte à toutes les possibilités, les plus intéressantes comme les plus douteuses.

Il est aussi urgent d'assurer la protection des patients en protégeant de manière uniforme pour l'ensemble du pays le titre de psychologue, qui peut être aujourd'hui utilisé par des personnes qui n'ont pas une formation suffisante. Il faut réserver l'exercice indépendant de la profession aux psychologues disposant d'un master en psychologie délivré par une haute école académique. Cela est nécessaire pour pouvoir garantir la qualité scientifique et médicale de la formation.

Je ne peux donc qu'appuyer mon collègue Félix Gutzwiller dans son interpellation et prier le Conseil fédéral d'avancer aussi rapidement que possible.